

Mairie
03130 Saint Léger sur Vouzance
Téléphone : 70.55.61.79
Télécopie : 70.55.61.79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal

N°11.10.2010.

Nombre de conseillers : -en exercice 11
-présents 10

L'an deux mille dix, le 25 Octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Saint Léger sur Vouzance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de: M POIGNANT Bernard, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 18 Octobre 2010

PRESENTS : M POIGNANT Bernard, MARTINANT Jacqueline, JACQUET Franck, PERARD Franck, RAJAUD Michel, LAFORET Christian, DUMONT Joël, CANOT Sandrine, NEULAS Karine, PICARD Joëlle,

ABSENT :Mme DEMOTIE Myriam (excusées)

Secrétaire de séance : M. PERARD Franck

Objet : RCEA

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2X2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquent en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 Novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2X2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais, avec mise en place d'un péage gratuit pour les riverains.

- Insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

Pour copie conforme

Le Maire

